

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22899**

Intitulé

MASTER : MASTER MASTER Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire spécialité Métiers de l'accompagnement politique, conseil, assistantat, rédaction;

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Orléans Modalités d'élaboration de références : CNESER | Président de l'université d'Orléans, Recteur de l'académie |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- construction de campagnes de communication (interne, externe, tous types de publics et de media selon le contexte, et en fonction du type de communication : communication de crise, communication électorale, communication informative, etc)

A l'issue de la formation, le diplômé sera capable de :

- rédiger un discours construit et référencé aussi bien dans la culture juridique qu'historique
- adapter sa forme de communication au contenu du message et au public visé

- gérer un agenda politique
- animer une équipe de collaborateurs, définir une stratégie, prévoir la phase opérationnelle
- se situer dans un organigramme de collectivité territoriale
- conseiller un élu dans un processus de prise de décision politique

Compétences et savoirs disciplinaires :

- approfondissement des acquis en Droit public, notamment des collectivités territoriales
 - connaissance des fondements de l'histoire politique afin de mieux comprendre les réalités contemporaines
 - maîtrise des enjeux mémoriels de l'histoire au niveau national ou local, identitaire et communautaire, éducatif et associatif, et capacité à les transcrire dans un programme de communication
 - maîtrise des techniques de communication
 - capacité de réflexion sur les modalités et les cadres de la communication (déontologie, droit à l'image et propriété intellectuelle)
- avoir une compréhension distanciée et critique de l'actualité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Conseil politique
- Communication
- Journalisme
- Organisation, encadrement

Structures d'accueil

- Collectivité territoriale
- Fonction publique et assimilables (hôpitaux, grands organismes)
- Entreprises
- Milieu associatif

Communication

Journalisme et information média

Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Développement local

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation se décompose en 4 semestres, ouvrant droit à 30 crédits chacun.

Le **premier semestre** comprend 304 heures de présentiel, réparties entre 12 UE. Les cours comprennent les enseignements communs avec le parcours général : « Droit des collectivités territoriales » (30hCM et 15hTD), « Droit des services publics » (30hCM), « Droit de l'urbanisme » (30hCM), « Management des collectivités territoriales » (30hCM), « Aménagement du territoire et développement économique local » (30hCM), « Note de synthèse » (8hCM et 12hTD), LV (15hTD). Un module de communication (6ECTS et 32h de présentiel) rassemble deux enseignements : « Communication et médias » (6hCM et 6HTD), « Découverte des principes et techniques de la communication » (10hCM et 10hTD). Le module Histoire (9 ECTS, 54h de présentiel) comprend trois enseignements : « Les familles politiques », « Histoire de la communication politique et culturelle », « Histoire du parlementarisme ».

Le **deuxième semestre** comprend 250 heures de présentiel, réparties entre 11 UE. Les cours comprennent les enseignements de « Droit public économique » (30hCM), « Grands problèmes politiques nationaux » (20hCM), « Grands problèmes administratifs des collectivités territoriales » (20hCM), « Contentieux administratif » (30hCM), « Droit et politique de l'environnement » (30hCM), LV (15hTD). Un module de communication (6ECTS, 42h de présentiel) : « Prise de la parole », « Analyse du discours ». Le module Histoire (9 ECTS, 48h de présentiel) comprend trois enseignements : « Histoire politique », « Histoire de la pensée et de l'idée européennes », « Cultures politiques ».

La **deuxième année**, professionnelle et en alternance, est composée de deux semestres. Cette année donne lieu à un stage long (3 à 6 mois) ou à un apprentissage qui fournit le support d'un mémoire personnel validé en fin d'année universitaire. Un autre mémoire collectif est également requis et porte sur des thématiques de la formation (communication, conseil politique).

Le **semestre 3** comprend 8 UE pour un volume horaire de présentiel de 168h comprenant des enseignements d'histoire politique, d'assistantat et conseil politiques (« Techniques de l'assistantat », « Métiers du conseil en politique »), de communication (« E-communication » et « Communication événementielle »), de marchés publics et d'études des sondages.

Le **semestre 4** se compose de 7 UE pour un volume de 139h en présentiel. Les enseignements portent sur la communication (« Déontologie », « Stratégies de communication »), le conseil et l'analyse politique (« Opinions publiques », « Relations élus/agents territoriaux ») et le Droit (« Droit parlementaire », « Droit des institutions locales »).

Ces composantes sont évaluées selon des modalités complémentaires : exercices oraux (de l'exposé à la soutenance d'un mémoire) ou écrits (dossier, comptes-rendus de lectures, fiches de synthèse, rédaction d'un mémoire, d'un document powerpoint, d'un rapport de stage). L'évaluation associe contrôle continu et contrôle terminal.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Jury désigné par le Président de l'université d'Orléans, présidé par un enseignant chercheur nommé et constitué de personnes ayant contribué aux enseignements en application de l'article L 613-1 du code de l'éducation |
| En contrat d'apprentissage | X | oui |
| Après un parcours de formation continue | X | oui |
| En contrat de professionnalisation | X | oui |
| Par candidature individuelle | X | non |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif au diplôme de Master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 9 mars 2012 relatif aux habilitations de l'université d'Orléans à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-orleans.fr/vie/ove/>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-orleans.fr/>

<http://www.univ-orleans.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université d'Orléans - Château de La Source

Avenue du Parc Floral - BP 6749

45067 Orléans cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :